



# Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

## Ligue de Franche Comté

### Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du mercredi 1 juin 2011

#### **Présents :**

Mmes DURIF Corinne, FRACHEBOIS Chantal et PY Sylvia.

MM. BOUDAUX Rémi, BOURGEON Michel, CERUTTI Lucien, CHOFFAT Claude, CUISENIER Michel, DEMOUGEOT Michel, DEQUAIRE Jean-Louis, DEVOILLE Robert, DE BASTOS Paulo, FOSSAERT Pierre, GALMICHE Patrick, ILLANA François, ILLANA Joseph, JULLEROT Vincent, LOCATELLI Jean, MARAUX Jean-Marie, MAUGAIN Pascal, MIDEY René, TOURNIER Jean-Marie et VALET Christian.

Le Président ouvre la séance en signalant la démission de Mme Danièle BIANCHETTI suite à certains faits qui se sont déroulés lors de la Journée des féminines à Belfort. Si ceux-ci peuvent engager sa responsabilité, le Comité Directeur regrette qu'elle ne se soit pas expliquée ou défendue. Cela aurait évité une mise en cause aujourd'hui en son absence. Le président du CD 90, Joseph ILLANA, préfère ne pas s'exprimer sur le sujet mais son silence traduit un certain écœurement.

Par ailleurs, le Président souhaite un prompt rétablissement à M. Rémi BOUDAUX.

#### **1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Comité Directeur**

En l'absence de remarques, le Comité Directeur, à la demande du Président, valide le compte-rendu de la réunion du 2 mars 2011.

#### **2. Compte rendu du Comité Directeur National des 16 et 17 avril par J.M. Maraux**

Le Trésorier fédéral annonce que 33 Comités n'ont pas versé l'acompte demandé.

Le nombre des mutations représente à ce jour environ 15 000 contre 18 000 de prévu au budget 2011 et 16 616 constatées l'an passé.

Il a été rappelé la différence entre un club en sommeil qui, pour une durée limitée, décide de suspendre ses activités. Cette mise en sommeil ne peut résulter que d'une décision d'Assemblée Générale, le club continue à être affilié au Comité Départemental et ses membres doivent continuer à être licenciés. Dès lors si un joueur souhaite changer de club, une mutation doit être faite. A l'inverse, le club dissous n'a plus d'existence légale, il n'est plus affilié. Les mutations sont donc gratuites. Il sera envisagé la possibilité de faire payer l'intégralité des mutations : club dissous, joueur non licencié pendant une saison, etc....

**Coupe de France :** La date butoir d'inscription des équipes est fixée au 30 juin 2011 et la réception des équipes qualifiées pour la prochaine édition au 04 septembre 2011. Le calendrier a été modifié afin de maintenir une trêve hivernale : date butoir du 2<sup>ème</sup> tour de zone fixée au 6 novembre, celle du 3<sup>ème</sup> tour au 18 décembre et celle du 4<sup>ème</sup> le 12 février. Plusieurs pistes de financement ont été évoquées comme la réduction des indemnités versées au titre des Championnats de France et l'augmentation du prix de la licence afin de financer encore un peu plus cette compétition ainsi que le C.N.C. Une étude va être mise en place.

**Championnats de France :** il a été rappelé que la Coupe de l'Avenir pour les catégories Minimes et Cadets est maintenue cette année à Beaucaire. Modification de l'article 11 du Règlement des Championnats de France : Le vainqueur (a) étant qualifié, le perdant fait une partie de barrage contre le vainqueur des perdants (b) **sur les terrains pairs** (et non plus sur l'impair). Le vainqueur de ce barrage est qualifié.

## **Championnats Triplette masculin et Promotion seniors 2012 :**

La répartition a été confirmée: le Championnat Triplette masculin comportera 192 équipes et le Championnat Promotion senior 64. Tous les seniors (masculins et féminins « Promotion » ainsi que les juniors féminines et masculins) pourront participer à ce Championnat Promotion. Toutes les équipes qualifiées pour le Championnat de France Promotion seront donc issues des Championnats ou qualificatifs de Ligue.

- Qualificatif / Championnat Départemental : le Promotion est à jouer après le Triplette seniors (permet au joueur promotion de participer aux deux qualificatifs)
- Qualificatif / Championnat de Ligue : Triplette masculin et Promotion en même temps puisque les France ont lieu à la même date.

Tous les qualifiés aux Championnats de France Promotion (64 équipes) seront classés Honneur la saison suivante et pour 3 ans.

**D.T.N :** elle a proposé de revenir à 3 années d'âges soit les Juniors 17 à 15 ans/ Cadets 14 à 12/ Minimes 11 à 9 et les Benjamins 8 ans et moins. Une autre possibilité a été évoquée : les Juniors 18 à 16 ans/ cadets 15 à 13/ Minimes 12 à 10 et les Benjamins 9 ans et moins. Une décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion du Comité Directeur après notamment l'étude des statistiques réelles du nombre d'équipes engagées pour 2011.

Une enquête a été envoyée à tous les Comités relatives aux Ecoles de Pétanque. De trop nombreux départements n'ont pas encore répondu.

En ce qui concerne les **Championnats de France Jeunes**, il a été confirmé qu'il s'agira de Championnats à 96 équipes par catégorie pour 2012. L'idée de groupes semble acquise mais il reste à travailler sur le principe de qualifications par et dans les Ligues. Par principe, le cheminement obligatoire sera le suivant : qualification départementale qui qualifie pour le Régional. **Toutes les équipes qualifiées seront issues des Championnats de Ligue.** Il n'y aura donc pas de qualifications directes depuis le département. Les Ligues assureront les prises en charge des équipes (tenues comprises avec identification Ligue et Comité d'appartenance) et verront avec leur CD pour le financement.

## **RAPPORTS GROUPES DE TRAVAIL :**

### **A. Nationaux :**

Il a été proposé de maintenir deux niveaux de concours :

#### **Niveau 1 = National**

Dotation de l'organisateur de 4 000 € à 5 500 € + engagements

Engagement par équipe : 15 € (soit 5 € par joueur)

4 prix identiques en ½

Versement de 100 € pour inscription au calendrier des nationaux

Pas de prélèvement pour une cagnotte

Cahier des charges spécifique avec Critères d' Evaluation du Concours (aspect qualitatif)

Le critère quantitatif (nombre d'équipes) est ramené de 150 à 128

#### **Niveau 2 = National SUPRA + Internationaux**

Indemnités de l'organisateur = Minimum 7 000 €

Engagement par équipe : 18 € (soit 6 € par joueur)

4 prix identiques en demi-finales : paiement / chèque

Cahier des charges à respecter

Versement de 250 € pour inscription au calendrier des nationaux

Aucun prélèvement donc pas de cagnotte

Pas de classement spécial des demi-finalistes, finalistes et vainqueurs

Pas de finale nationale

Y sont inclus les concours propagandes avec saisie par le siège comme les autres

Critères internationaux : c'est la proposition faite au congrès

Triplette composée exclusivement de joueurs de nationalité étrangère ou sélectionnés par une fédération étrangère

Participation de 6 triplettes minimum dont au moins 3 nationalités différentes

Réaliser 256 triplettes au moins pour conserver l'appellation

## **B. CATEGORISATION**

### **ELITE :**

Tous les qualifiés aux Championnats de France sauf pour les Championnats Jeunes, Jeu Provençal et Vétérans ;

Tous les joueurs **à partir de 50 points** de catégorisation ;

Tous les joueurs figurant sur les listes de haut niveau.

### **HONNEUR :**

Tous les joueurs qualifiés aux Championnats de Ligue, ainsi que les champions et vice-champions départementaux, le but étant d'avoir le maximum de joueurs « Honneur » pour protéger la catégorie « Promotion »

La répartition : 10% des licenciés (hors jeunes)

Durée de stage en Honneur : 3 ans et le joueur garde sa catégorie même s'il interrompt sa prise de licence.

### **PROMOTION :**

Environ 90% des licenciés seniors masculins et féminines.

Pour les concours inférieurs à 32 équipes, le vainqueur et le finaliste marquent toujours des points.

Il n'y a pas de points en CNC et Coupe de France pour l'instant. Pas de points de catégorisation pour les concours vétérans et féminins. La saisie des concours n'est effectuée que sur les concours dits « A » ou « Premier ». L'attribution des points se fait dans la période du 01/11 de l'année N-1 au 31/10 de l'année en cours. Une nouvelle grille de point sera proposée. Il est d'ailleurs rappelé que les concours doivent impérativement être saisis sous peine de sanctions administratives.

## **C : C.N.C :**

La saison sera composée comme suit :

- CNC1 : 1 groupe de 8 avec 2 descentes

- CNC2 : 4 groupes de 6 avec 4 montées et 8 descentes

- CNC3 : 5 groupes de 7 + 3G de 6 avec 8 montées et 3 descentes en groupe 7 et 2 pour le groupe 6.

Le but premier est d'assurer les 21 montées de CRC.

Modalités 2011 :

- 250€ par déplacement et 250 € par organisation pour frais d'arbitrage et délégations

- Organisateur : prévoir le repas sur place max 12€ (idem finale)

- Budget finale : 60 000€ - 39 000€ (coût phase championnat) = 21 000€ ; Arbitrage + Délégations +

Animation = 4 000€ ; Forfait déplacement finale : 20 x 600€ = 12 000€ ; Récompenses clubs : 3750€ et

Fonds de réserve : 1250€

La finale aura lieu à Saint-Yrieix (16) les 12 et 13 novembre 2011 avec 20 équipes. Dernière journée de Division 1 = 8 équipes, ½ et finale de CNC 2 = 4 équipes, CNC 3 = 8 équipes.

En ce qui concerne les Règlements des compétitions Jeunes et Féminines, ils se nommeront Championnat National (Régional ou Départemental) des Clubs Féminins, Championnat National (Régional ou Départemental) des Clubs Benjamins-Minimes et Championnat National (Régional ou Départemental) des Clubs Cadets- Juniors.

Ces Championnats Jeunes et Féminines se joueront par équipes de 4 joueurs/joueuses minimum et 6 joueurs/joueuses maximum sur la feuille de match.

Les remplacements en Tête à Tête ne sont pas autorisés, en Doublette 1 remplacement autorisé par doublette et en Triplette 1 remplacement autorisé dans la triplette.

Tenue vestimentaire : le blue-jean n'est pas interdit mais la tenue doit être correcte.

Le CNC actuel est «open » et reste ouvert à la catégorie féminine malgré l'introduction du championnat féminin.

Une enquête est menée auprès des CD et Ligues. Les documents ont été envoyés à tous les Comités et Ligues par courriel le 18 avril. Les réponses doivent être envoyées directement à Jean-Claude MOREAU.

## D : Divers :

Suite à de nombreuses demandes, il a été précisé l'article 4 du Règlement Administratif et Sportif. En effet, dans l'hypothèse où un joueur se présente sur une compétition sans son support de licence (oubli, perte, etc.), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un certificat médical de non contre-indication, il sera autorisé à participer si, et seulement si, il est possible de vérifier, sur place, sa fiche via le logiciel GESLICO. En l'absence d'informatique, le joueur ne pourra participer. Cet article s'applique également lorsque, sans connexion internet, **le tirage est effectué par le biais de Gestconcours** avec une mise à jour de la base le jeudi.

Une campagne de sensibilisation et de prévention de l'alcoolisme va être mise en place sur le thème : « Pointons la santé ! ». Les contrôles d'alcoolémie, conformes à la réglementation annexée au Règlement Administratif et Sportif, imposent qu'ils soient effectués par un médecin.

Conformément au Règlement Administratif et Sportif, il est rappelé qu'un joueur qui ne serait pas de nationalité Française ne pourra pas être sacré Champion de France en individuel. Cela ne sera possible en doublettes et en triplettes, qu'à condition que l'équipe n'en comporte qu'un seul (donc s'ils sont plusieurs, ils ne peuvent être sacrés Champions de France).

### 3. Le point sur les Championnats de Ligue et les délégations

**Délégations aux championnats de France** : suite à des désistements et des demandes de changement :

- Triplette Pétanque : M. Jean-Marie TOURNIER sera remplacé par M. Pascal MAUGAIN.
- Triplette jeunes : sont désignés :
  - . Minime : M. ANTAO
  - . Cadet : M. Gaëtan BARTHES
  - . Junior : M. Michel CUISENIER superviseur pour la Ligue selon la pratique en vigueur.
- Triplette Jeu Provençal : M. François ILLANA au lieu de M. Joseph ILLANA.

M. Vincent JULLEROT rappelle le travail conséquent de M. Robert DEVOILLE et suggère qu'une personne lui vienne en aide dans la gestion globale des championnats de ligue. Sans suite dans l'immédiat.

M. Robert DEVOILLE souligne une perte de 294 inscriptions sur l'ensemble des championnats.

M. Jean-Marie TOURNIER demande à ce que chaque délégué prenne contact avec l'hôtelier.

- Les délégués devront avoir un écusson de notre Ligue.\_
- **Important :** la photo des joueurs et du délégué doivent apparaître au moment de la présentation des licences au championnat de France. Transmettre l'information dans les CD.

M. Patrick GALMICHE remplacera Mme Danièle BIANCHETTI lors de la finale régionale du CRC.

### 4. Le point sur la trésorerie

M. François ILLANA ne signale aucun problème particulier et le Président rappelle que le Conseil Régional a versé 2000€ dans le cadre des contrats d'objectifs 2010.

### 5. Compte rendu des commissions

- **Commission des féminines** : Le Comité Directeur prend acte des démissions de Mmes Danièle BIANCHETTI et Sylvia PY. Aucune candidature à ce jour. Affaire à suivre en septembre.

- **Commission sportive** : M. Jean-Marie TOURNIER intervient sur les points suivants :

Modification du cahier des charges du championnat régional des clubs : approuvé à l'unanimité. M. Patrick GALMICHE propose que ce document soit envoyé à tous les clubs.

## ***Cahier des charges du Championnat Régional des Clubs***

**Article 1** - Présentation - La Ligue de Franche-Comté organise un championnat régional des clubs. Le règlement national du championnat des clubs par équipes est appliqué.

**Article 2** - Inscriptions - Les inscriptions sont gratuites. Ce championnat régional comporte 2 divisions de 8 équipes chacune. La liste des équipes et leur répartition dans les 2 divisions découle des compétitions qui ont eu lieu les années précédentes.

**Article 3** - Organisation - Dans chaque division, les 8 équipes engagées sont réparties dans deux groupes (A et B) de 4 équipes.

Le tirage au sort et le calendrier sont établis par la Commission Sportive et validés par le Comité Directeur.

Chaque Comité Départemental organise une rencontre (3 journées de championnat + phase finale).

L'arbitrage est assuré par un arbitre de Ligue désigné par le Comité Départemental organisateur pour chaque journée de championnat.

Les parties débutent à 14h15 précises (trois premières journées).

Une tenue homogène (haut du corps) est obligatoire pour les joueurs.

Un vin d'honneur est offert par l'organisateur à la fin de chaque journée.

Les résultats doivent être transmis le jour de la rencontre (mail, téléphone) au Président de la Commission Sportive. Les feuilles de match sont envoyées dans la semaine suivant la rencontre.

**Article 4** - Phase Finale - Dans chaque division, les 8 équipes engagées participent à une phase finale selon le programme suivant :

- 1<sup>er</sup> du groupe A contre 2<sup>ème</sup> du groupe B et 1<sup>er</sup> du groupe B contre 2<sup>ème</sup> du groupe A puis finale (pour le titre de champion régional en 1<sup>ère</sup> division ou champion de 2<sup>ème</sup> division) et match pour la 3<sup>ème</sup> place.
- 3<sup>ème</sup> du groupe A contre 4<sup>ème</sup> du groupe B et 3<sup>ème</sup> du groupe B contre 4<sup>ème</sup> du groupe A puis matches de classement (5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> place).

L'arbitrage est assuré par un arbitre de Ligue désigné par la Commission d'arbitrage.

Les parties débutent à 9h30. Les parties de tête à tête et les parties de doublettes du 1<sup>er</sup> cycle doivent être terminées avant la coupure du repas.

Il est prévu un repas pris en commun. Ce repas est à la charge des participants.

Un vin d'honneur offert par l'organisateur accompagne la remise des récompenses.

**Article 5** - Montées et descentes – En fin de saison, en CRC1, le 1<sup>er</sup>, champion régional, monte en CNC3, et le dernier descend en CRC2. Composition de la 1<sup>ère</sup> division pour l'année suivante : la ou les équipes descendant (éventuellement) de CNC3, le 1<sup>er</sup> de CRC2 qui monte et on complète avec les 6 équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place. (S'il n'y a aucune descente, on fait monter l'équipe classée 2<sup>ème</sup> en CRC2. En cas de 2 descentes, par exemple, 5 équipes seulement se maintiennent et le 7<sup>ème</sup> descend en CRC2). Composition de la 2<sup>ème</sup> division pour l'année suivante : l'équipe classée 8<sup>ème</sup> en CRC1 qui descend en CRC2 (éventuellement accompagnée de la 7<sup>ème</sup>), les 4 équipes de CDC ayant terminé en tête dans leur département, et qui montent en CRC2, enfin 2 ou 3 équipes prises dans la suite du classement de CRC2. Toutes les autres équipes descendent en CDC.

**Article 6** - Récompenses - Les récompenses sont à la charge de la Ligue

Deux trophées récompensent le champion régional et celui de la 2<sup>ème</sup> division.

16 trophées récompensent les vainqueurs de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> division.

Les clubs perçoivent des indemnités de déplacement (versées lors de la journée finale). Leur montant est fixé par le Comité Directeur sur proposition de la Commission Sportive.

Une participation de 150€ est demandée à chaque Comité Départemental.

**Article 7** - Obligations - L'organisateur est tenu de respecter le présent cahier des charges.

Un club doit justifier son absence dans les 72 heures qui précèdent la compétition.

En cas d'absence non justifiée, une amende de 100€ est exigée.

---

Projet de calendrier 2012 (2 versions) : suite à une longue préparation et en tenant compte des impératifs fixés par la fédération (championnat de France Promotion entre autres), deux projets sont présentés. Afin d'éviter des interprétations d'un texte fédéral qui ne permet pas d'obtenir un consensus, il est proposé d'attendre la prochaine réunion du Comité Directeur de la fédération et le fruit de son travail pour envisager le calendrier définitif 2012.

Tous les CD et ligues sont chargés de mettre en place un championnat des clubs jeunes et féminines. A l'heure de la rédaction de ce compte-rendu, soit 48 heures après la réunion, les textes officiels de ces deux compétitions ont été transmis aux présidents de CD par la fédération. Affaire à suivre.

**-Commission arbitrale :** M. Paulo DE BASTOS informe le Comité Directeur de l'arrivée des tenues (blousons) pour l'ensemble des arbitres de ligue ainsi que les maillots pour les candidats reçus en 2011. De plus, les nouveaux codes d'arbitrage sont distribués aux CD avec répartition de la facture.

## 6. Préparation de la détection régionale

Pour l'heure, la fédération n'a pas arrêté un calendrier précis ce qui risque de perturber les actions départementales et régionales. En attente d'informations fédérales.

## 7. Préparation à l'examen BF1 2012

M. Patrick GALMICHE informe que la présentation à cet examen suppose, au préalable, l'obtention du diplôme d'initiateur et la participation à un stage se déroulant sur une journée. Les candidatures doivent être transmises, au plus tard, fin septembre à la ligue. Il serait bon que chaque CD transmette sa liste d'initiateurs à M. Patrick GALMICHE. Enfin, ce dernier rappelle que l'organisation d'un stage requiert une demande officielle adressée à la fédération.

## 8. Questions diverses

- Journée des dirigeants : CD 39 : 6 novembre 2011 à Mont sous Vaudrey.
- Date des A.G. des comités et de la Ligue :
  - CD 70 : samedi 26 novembre à Gy
  - CD 39 : samedi 3 décembre
  - CD 25 : samedi 26 novembre
  - CD 90 : samedi 19 novembre à Belfort.
  - Ligue : dimanche 18 décembre à Parcey (39) : dossier à suivre.
- La prochaine réunion se déroulera le mercredi 14 septembre à 18 h 30 à Besançon.

La réunion se termine à 20h15.  
Le Secrétaire Adjoint,



Paulo DE BASTOS